

TARIF 2024 DE LA TAXE DE SEJOUR REELLE

Natures d'hébergement	Tarif par personne et par nuit (1)						
	NC ou attente de classement	1*	2*	3*	4*	5*	Palace
Hôtels de tourisme Résidences de tourisme Meublés de tourisme Et tous autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	5% + taxe additionnelle	0,85 €	0,95 €	1,20 €	1,60 €	3,40 €	4,65 €
Villages de vacances Et tous autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	5% + taxe additionnelle	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	0,95 €	
Les Chambres d'Hôtes Et tous autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	0,85 €	
Les terrains de camping et de caravanes Et tous autre établissement présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	5% + taxe additionnelle	0,22 €	0,22 €	0,65 €	0,65 €	0,65 €	

(1) Taxe additionnelle départementale (10%) comprise.

EXONERATIONS :

- . Les personnes mineurs
- . Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune
- . Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou de relogement temporaire

REVERSEMENT conformément à la délibération du conseil municipal du 14 Mars 2019

Les collecteurs de taxe de séjour devront établir au minimum une déclaration par an, et s'acquitter de la taxe par chèque à l'ordre du Trésor Public
à la Mairie d'Aix les Bains - Bureau de la taxe de séjour - BP348 - 73103 AIX LES BAINS Cedex
Tél. : 04 79 35 78 77

Horaires ouverture : mardi de 14h à 17h et jeudi de 10h à 12h & 14h à 16h

LITIGES :

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO), dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer : soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ; soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »